



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

du 12 mars 2024

Lors de sa séance du 12 mars 2024, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2 a émis l'avis ci-après :

- (i) A la majorité (9 avis favorables, 0 avis défavorable et 1 abstention), les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le barème 2024 - secteur BOIS de la REP PMCB de Valobat, conformément à l'article L. 541-10-2 du Code de l'environnement.